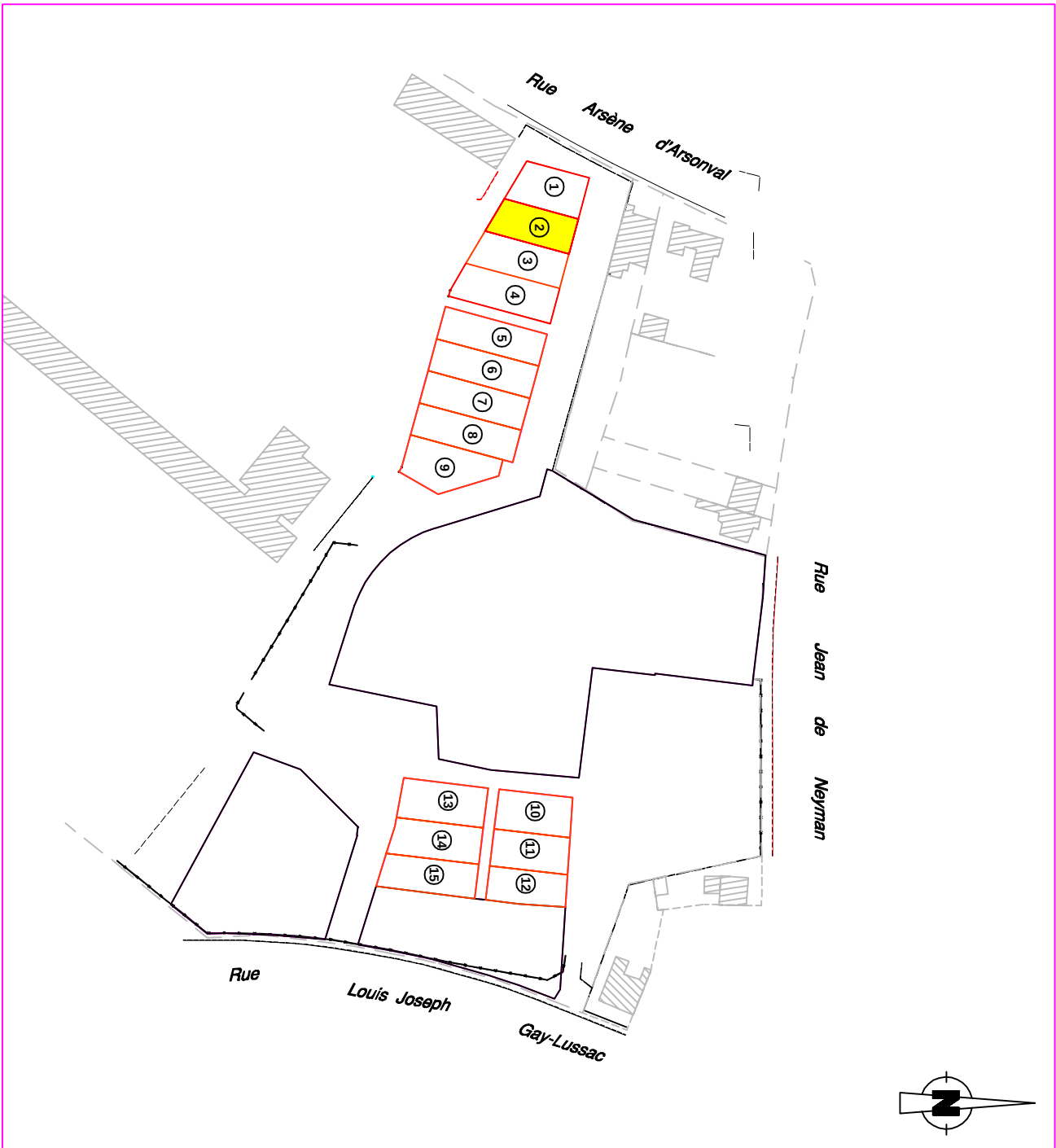


PLAN D' ENSEMBLE FIGURATIF
Commune de SAINT NAZAIRE
ILOT JEAN DE NEYMAN



LEGENDE

- Limite de parcelle

Emprise maximale constructible

Localisation possible de l'annexe public obligatoire en RDC

Alignement en limite séparative obligatoire en RDC

Retrait maximal de la construction de 6m par rapport à la rue

Orientation du fatage (volume haut)

Aire de stationnement non close à traiter en matériaux drainants
- Espace privatif à planter suivant les prescriptions paysagères

Haie végétale privative plantée par l'aménageur

Petit arbre ou arbuste à planter dans les jardins suivant liste jointe

9.04

 Cote terrain naturel

9.96

 Cote EU-EP Recol du 24-06-21

6.50

 Courbe de niveau
- Réseaux (PROJET)

Coffrets habillés par l'aménageur

9.37

 Cote projet voirie

Matricule borne

Altitude Z:9.61

25.00

2.0

1

Nota : Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le géomètre suite au bornage du lot.
Le positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux de viabilisation .